Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260311-D2026_02_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 27 février 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER et M. Philippe URFIÉ.
Mme Marie-Louise ANDRÉ, Mme Annie HEGARET, Mme Marie JEZEQUEL, Mme Caroline KERAMBRUN et Mme Karine PIRIOU.
Absents excusés : Mme Coralie BEAUVAIS
Absents : -
Secrétaire : Mme Caroline KERAMBRUN **Assistait** : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » (10800)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312.1,
VU le projet de budget primitif 2026 présenté par le maire, adressé aux membres du Conseil Municipal le 13 février 2026, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement	**364 524,04 €**
Section d'investissement	→ *En dépense* : * Nouvelle proposition : 540 132,21 € * Restes à réaliser : 1 357,13 € → *En recettes* : * Nouvelle proposition : 537 156,89 € * Restes à réaliser : 4 332,45 € **Total : 541 489,34 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2026 de la commune et vote les crédits qui y sont inscrits :
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS (Côtes-d'Armor)

Délibération n° 2026-02-08